



**COMMUNE DE MONTMELIAN
ELECTION AU CONSEIL MUNICIPAL JEUNES**

DECLARATION DE CANDIDATURE

Je soussigné (e) :

NOM

PRENOM

DATE DE NAISSANCE

LIEU DE NAISSANCE

ADRESSE

TELEPHONE

MAIL

Déclare être candidat à l'élection au Conseil Municipal Jeunes de Montmélian qui se déroulera du lundi 30 janvier au samedi 4 février 2012.

Date et signature :

COMMENT REDIGER SA PROFESSION DE FOI

La profession de foi n'est pas obligatoire pour être candidat(e) mais permet aux candidats de faire connaître aux électeurs les raisons pour lesquelles ils se présentent et leur projet.

Elle est libre de rédaction et de présentation sous réserve de respecter quelques règles. Elle ne doit ainsi pas comporter de caractère injurieux, ni religieux, racistes ou sexistes.

D'un format feuille A4, elle peut être recto/verso, comporter une ou plusieurs photos du candidat (pas de photo provocante ou indécente), son programme, ou ses projets.

Une commission appelée « Commission de propagande » est créée. Son rôle est de veiller au respect des règles édictées ci-dessus (et de refuser le cas échéant une profession de foi qui ne les respecterait pas)

La profession de foi devra être déposée en mairie au plus tard le mercredi **25 janvier 2012 à 17h30 (heure de fermeture de la mairie au public)**.

Elle sera envoyée par la mairie à tous les électeurs jeunes concernés.